



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET DU RÈGLEMENT N° 74-2021 SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLU.E.S MUNICIPAUX

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu adoption des règlements cités lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022. Ces règlements **entrent donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 8 février 2022**.

- **Règlement n° 1-2022 – Taxation, tarifications, pénalités et intérêts.**
- **Règlement n° 74-2021 sur l'éthique et la déontologie des élu.e.s municipaux**

Le Règlement de taxation et de tarifications vise à percevoir les revenus de la Municipalité pour l'exercice financier de 2022, afin d'équilibrer et de subvenir aux dépenses, investissements et services courants de la Municipalité.

Quant à lui, Le Règlement sur l'éthique et la déontologie, tel que prescrit par la loi vise à remplacer et à abroger tout règlement antérieur adopté par la Municipalité. Il contient des règles relatives aux valeurs et à la conduite des élu.e.s visant à reconnaître, d'une part, les intérêts supérieurs de la Municipalité et d'autre part des règles visant à assurer l'impartialité dans la prise de décision.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre de ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca).

DONNÉ à Ormstown, ce 8 février 2022

François Gagnon  
Greffier  
[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2022

François Gagnon  
Greffier  
[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)